

## CHARTRE DE GESTION DES PROFESSIONNELS CONTRACTUELS: OU COMMENT OFFICIALIZER LA PRECARITE



www.sudsantesociaux37.org

Tours, le 15 novembre 2018

Nous en parlons dans le dernier Echo des Fourmis. La direction du CHU a souhaité mettre en place un accord local de gestion des contractuel-les. Le résultat, nommé « Charte de gestion des professionnels contractuels au CHRU de Tours » a été présenté au CTE le 24 septembre et pour laquelle nous avons voté contre.

Alors bien sûr, nous invitons chaque agent contractuel à aller signer l'avenant qui leur est proposé ces temps-ci, mais nous souhaitons à nouveau expliquer pourquoi nous ne faisons pas partie des organisations syndicales signataires de ce simulacre d'accord.

La direction s'enorgueillit largement des avancées ainsi obtenues ! **Hypocrisie** ! Voici un florilège des désillusions car nous avons, tous et toutes, passé l'âge des contes de fée:

### Passage de 18 à 12 mois pour la stagiairisation des personnels dans les corps diplômés d'état

Avant son arrivée en 2014, cette disposition était déjà la norme. Et c'est elle qui a fait **exploser le temps de contractualisation** dans un soucis d'**économie** et d'agents **précaires, malléables**, sans déroulement de carrière. Pire encore, avant son arrivée, pour les infirmières Diplômées d'Etat, c'était au bout de 9 mois que toutes étaient mises en stage.

### Avancement d'échelon tous les 3 ans pour tous les agents contractuels

Alors que les titulaires avancent d'un an au premier échelon puis le plus souvent tous les 2 ans, c'est bien de la **précarisation** sans gêne dont on parle !

### Possibilité de changement de grade pour les contractuel-les en « bout de grille »

On parle ici de CDI puisque les « bouts de grille » n'apparaissent qu'après 33 ans pour les ASH, AEQ, IDE Sages-femmes, 36 ans pour les AS, Adjointes administratives, OPQ, attachées d'administration... Alors bon courage et surtout longue vie à toutes et tous !



### Passage possible en CDI après 2 ans de CDD

On a bien compris que l'objet de tout ça est de « **solidifier** » **cette précarisation** et qu'à terme la contractualisation devienne une norme, **mettant à mal le statut de fonctionnaire**. La « **CDIsation** » c'est la **casse du statut de la Fonction Publique**, notre bien commun à toutes et tous.

### Revalorisation de toutes les grilles de 2 points d'indice. (un point = 4,686 euros brut)

Avant de se glorifier de cette avancée, il faut jeter un œil à ces grilles. **Pas une seule n'est équivalente à une grille de titulaire**. Pas une seule, même dans le temps, ne rattrape cet écart. Pire celui-ci s'agrandit, et si vous aviez encore un doute sur l'avantage du CDI sur le statut, en voici la preuve:

Pour les AS c'est **3 points de différence entre contractuel-les et titulaires** au premier échelon, **19 points** au 6ème. Pour le grade d'AS principal c'est **59 points** de différence au 6ème échelon. La grille est la même pour les adjoint-e-s administratifs, AMP, OPQ.

Au premier échelon, pour les attachées d'administration c'est **32 points** d'indice de différence, **3** pour les IDE, **11 points** pour les AMA, **16** pour les sages-femmes, **18** pour les technicien-iennes de laboratoire, **18** pour les TSH...

On a beau éplucher toutes ces grilles, **le constat est effarant**. C'est officiel, ce qui en ressort c'est que **si vous êtes contractuel-les, vous ne méritez pas d'être payé-e comme un-e titulaire**.

**Rien dans cette charte n'améliore les droits des contractuel-les par rapport à la législation**. Aucune amélioration sur ce qui peut se faire d'illégal au CHU: fin de contrat lorsque des agents sont enceintes, rien sur les rappels à domicile et le non-respect des droits dont sont particulièrement victimes les collègues. Rien sur le droit à la formation lorsqu'on arrive dans un service. Rien sur l'obligation pour la direction de tenir les concours.

**Vous l'aurez compris nous sommes en désaccord total avec ce que contient cette charte. Car nous sommes opposé-es à venir officialiser la précarité que vivent les contractuel-les, ou participer à la casse du statut de la Fonction Publique.**



**SUD continuera à lutter partout pour faire reculer la précarité, au CHU, dans la FPH, et dans toute la société. Et nous refusons d'accepter les manigances et les basses stratégies de nos directions qui tentent de laver plus blanc que blanc leurs politiques antisociales et de précarisation généralisée.**